



Séance du 15 décembre 2021

Direction Générale

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL MUNICIPAL a :

### Budget Primitif 2022 Budget Principal Ville

- DCM-2021-138 Adopté le Budget Primitif du Budget Principal Ville 2022 et voté l'ensemble des propositions du Budget Primitif du Budget Principal Ville 2022 au niveau des chapitres de la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

### Budget Primitif 2022 Annexe Unités de Production et Vente d'Electricité

- DCM-2021-139 Adopté le Budget Primitif Annexe Unités de Production et Vente d'Electricité 2022 et voté l'ensemble des propositions du Budget Primitif Annexe Unités de Production et Vente d'Electricité 2022 au niveau des chapitres de la section d'exploitation ainsi que pour la section d'investissement.

### Budget Primitif 2022 Annexe Maison de Santé

- DCM-2021-140 Adopté le Budget Primitif Annexe Maison de Santé 2022 et voté l'ensemble des propositions du Budget Primitif Annexe Maison de Santé 2022 au niveau des chapitres de la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

### Budget Primitif 2022 Annexe Parking

- DCM-2021-141 Adopté le Budget Primitif Annexe Parking 2022 et voté l'ensemble des propositions du Budget Primitif Annexe Parking 2022 au niveau des chapitres de la section d'exploitation ainsi que pour la section d'investissement.

### Budget Primitif 2022 Annexe Chauffage Urbain

- DCM-2021-142 Adopté le Budget Primitif Annexe Chauffage Urbain 2022 et voté l'ensemble des propositions du Budget Primitif Annexe Chauffage Urbain 2022 au niveau des chapitres de la section d'exploitation ainsi que pour la section d'investissement.

### **Budget Primitif 2022 Annexe Abattoir**

DCM-2021-143 Adopté le Budget Primitif Annexe Abattoir 2022, voté l'ensemble des propositions du Budget Primitif Annexe Abattoir 2022 au niveau des chapitres de la section d'exploitation ainsi que de la section d'investissement et a pris acte du changement de nomenclature à compter du 1er janvier 2022 en M4 suite à la suppression de la M42.

### **Clôture du Budget Annexe Résidence des Tanneurs au 31 décembre 2021**

DCM-2021-144 Approuvé la clôture du Budget annexe « Résidence des Tanneurs » à compter du 31 décembre 2021 et autorisé Monsieur le Comptable Public procéder aux écritures comptables de clôture du Budget annexe « Résidence des Tanneurs ».

### **Décision Modificative n°3 – Budget Annexe Résidence des Tanneurs**

DCM-2021-145 Approuvé la Décision Modificative n°3 du Budget annexe Résidence des Tanneurs.

### **Décision Modificative n°4 – Budget Principal Ville de Lons-le-Saunier**

DCM-2021-146 Approuvé la Décision Modificative n°4 du Budget Principal.

### **Décision Modificative n°2 – Budget Annexe Unités de Production de Ventes d'Electricité**

DCM-2021-147 Approuvé la Décision Modificative n°2 du Budget annexe Unités de Production de Ventes d'Electricité.

### **Taxes directes locales – Fixation des taux – Exercice 2022**

DCM-2021-148 Décidé d'appliquer les taux suivants pour 2022 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 49,19 %
  - dont, au titre de la part communale : 24,83 %
  - dont, au titre de la part départementale transférée à la commune : 24,36 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 40,07 %

Pris acte du gel, jusqu'à l'année 2022 incluse, des taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et de la taxe d'habitation sur les logements vacants, à un niveau de 14,27 % et chargé les Services Fiscaux de faire procéder au recouvrement des sommes dues par les assujettis à ces diverses taxes foncières.

### **Application de la fongibilité des crédits – instruction budgétaire et comptable M57**

DCM-2021-149 Autorisé Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**Fixation des durées d'amortissement – Budget Annexe Chauffage Urbain et UPVE –  
Nomenclature M41**

DCM-2021-150      Fixé les durées d'amortissements, pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2022, comme cité dans la délibération, les plans d'amortissements en cours étant poursuivis selon leurs rythmes actuels jusqu'à leurs termes et fixé à 2 000 € TTC la valeur en dessous de laquelle le bien sera considéré de faible valeur et dont l'amortissement sera réalisé à 100% en une année.

**Fixation des durées d'amortissement des immobilisations – Budget Annexe Parking et  
Abattoir – Nomenclature M4**

DCM-2021-151      Fixé les durées d'amortissements, pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2022, comme cité dans la délibération, les plans d'amortissements en cours étant poursuivis selon leurs rythmes actuels jusqu'à leurs termes et fixé à 2 000 € TTC la valeur en dessous de laquelle le bien sera considéré de faible valeur et dont l'amortissement sera réalisé à 100 % en une année.

**Fixation des durées d'amortissement des immobilisations – Ville de Lons-le-Saunier –  
Maison de Santé – Nomenclature M57**

DCM-2021-152      Décidé d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en services ou acquises listées dans la délibération. Cette simplification consiste à calculer l'amortissement à partir du début de l'exercice suivant la date de leur acquisition, compte tenu du très faible enjeu financier pour la collectivité que peut représenter la mise en place de cette règle du prorata temporis, fixé les durées d'amortissement, pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2022, comme cité dans la délibération, les plans d'amortissements en cours étant poursuivis selon leurs rythmes actuels jusqu'à leurs termes, fixé à 2 000 € T.T.C la valeur en dessous de laquelle le bien sera considéré de faible valeur et dont l'amortissement sera réalisé à 100% en une année et changé de méthode comptable concernant l'amortissement des bâtiments publics à compter du 1er janvier 2022 lié aux comptes 21311, 21312, 21318, 21351 et 2138 en cessant d'amortir ces comptes de bâtiments. L'instruction comptable M57 n'oblige pas d'amortir les bâtiments publics. Les fiches d'inventaire seront rétablies en conséquence, comme si ces biens n'avaient jamais été amortis. Ces ajustements se feront par écriture d'ordre non budgétaires, avec une contre partie au compte de bilan 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ». Ces corrections seront effectuées avant le 30 juin 2022.

**Subvention 2022 au Centre Communal d'Action Sociale de Lons-le-Saunier**

DCM-2021-153      Autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 1450 000,00 € en faveur du Centre Communal d'Action Sociale de Lons-le-Saunier pour son exercice 2022 et dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022, chapitre 65, nature 657362.

## **Renaturation de cours d'école (Jacques Prévert et Richebourg) : Plan de financement et sollicitation de subventions**

DCM-2021-154 Approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que décrit dans la délibération, sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès de la Région Bourgogne Franche Comté, et l'Agence de l'eau, dit que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par la Commune de Lons-le-Saunier au titre de son autofinancement, autorisé le Maire à signer tout document afférent.

### **Organisation de la semaine scolaire – Rentrée 2022**

DCM-2021-155 Approuvé le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2022-2023, donné son accord pour proposer ces modalités d'organisation du temps scolaire à M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et autorisé le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire.

### **Régime des astreintes au sein du service de la Police Municipale de la Ville de Lons-le-Saunier**

DCM-2021-156 Chargé le Maire de rémunérer les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur et autorisé le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

### **Régime des astreintes au sein du service Communication de la Ville de Lons-le-Saunier**

DCM-2021-157 Chargé le Maire de rémunérer les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur et autorisé le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

### **Transfert du personnel des services sportifs et culturels de la Ville de Lons-le-Saunier vers ECLA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

DCM-2021-158 Décidé le transfert des postes cités dans la délibération à ECLA et leur suppression sur le tableau des effectifs de la Ville de Lons-le-Saunier.

### **Personnel – Garantie prévoyance – Montant de la participation financière**

DCM-2021-159 Approuvé la participation de la collectivité telle que présentée dans la délibération à compter du 1er janvier 2022 et autorisé le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

### **Régime indemnitaire – Modificative du RIFSEEP**

DCM-2021-160 Approuvé les modifications à apporter au régime du RIFSEEP et autorisé le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

### **Services de télécommunications – Passation d'un avenant n°1 au lot 2**

DCM-2021-161 Approuvé le projet d'avenant n° 1 au lot 2 Téléphonie mobile du marché de services de télécommunications, autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 011.

**Mise en place d'une solution numérique à destination des commerces : Plan de financement et sollicitation de subventions**

DCM-2021-162 Approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que décrit dans la délibération, sollicité une subvention auprès de la Banque des Territoires et auprès de la Région Bourgogne Franche Comté, dit que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par la Ville de Lons-le-Saunier au titre de son autofinancement et autorisé le Maire à signer tout document afférent.

**Lancement d'une « Opération façades » dans le cadre de l'OPAH-RU**

DCM-2021-163 Validé la mise en place de l'Opération façades comportant le programme d'aide cité dans la délibération et selon les modalités décrites dans la convention d'OPAH-RU.

**Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal sur le site de la gare de Lons-le-Saunier – Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du APIR au titre des PEM**

DCM-2021-164 Décidé la réalisation des travaux restant du PEM dès 2022, sollicité la subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté d'un montant de 500 000 € dans le cadre du PAIR au titre des PEM, dit que les crédits sont inscrits au BP 2022.

**Servitude de passage ENEDIS**

DCM-2021-165 Autorisé ENEDIS à passer sur les parcelles AE 614, 615 et 476 sises chemin des Quarts, approuvé les termes de la convention à intervenir qui détermine les conditions de ces travaux et autorisé le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire et tout avenant.

**Cession d'un terrain Chemin des Quarts**

DCM-2021-166 Décidé la cession de la parcelle cadastrée AE 615 d'une surface totale de 1 704 m<sup>2</sup> pour un prix de 52 000 € (cinquante deux mille euros) au profit de la société MyElec, 316 rue de Montorient à Courbouzon, précisé que les frais liés à l'établissement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur et autorisé le Maire à vendre lesdites parcelles à la société MyElec, ou toute autre personne physique qui s'y substituerait aux charges et conditions susvisées, et sous celles ordinaires et de droit, et en conséquence à signer l'acte authentique de vente à recevoir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour parvenir à la vente des dites parcelles.

**Convention de prestation de service entre le PETR du Pays Lédonien et la commune de Lons-le-Saunier – Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol**

DCM-2021-167 Accepté de renouveler au PETR, l'instruction des autorisations d'occupation du sol déposées sur son territoire, selon les termes de la convention jointe à la délibération, autorisé le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document et tout avenant.

**Travaux d'électrification, d'éclairage public et d'infrastructures de communications électroniques – Subvention du SIDEC – Convention de maîtrise d'ouvrage unique**

- DCM-2021-168 Approuvé le programme de travaux défini conformément aux plans joints à la présente délibération, approuvé le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participation financières précisées dans l'annexe de cette convention, ainsi que les modalités de versement la participation financière de la collectivité précisées à l'article 4.3 de la convention :
- 80% à la date exécutoire de la présente convention,
  - 20% à l'achèvement des travaux.

Dit que les crédits sont inscrits au BP 2022 et autorisé le Maire à demander une subvention au SIDEC selon les termes susvisés et à signer tout document relatif à cette affaire.

**Site Natura 2000 de la Côte de Mancy – Demande de subvention 2022**

- DCM-2021-169 Validé le programme d'actions pour 2022, ainsi que le plan de financement présenté dans la délibération, sollicité les subventions auprès de l'Etat et de l'Europe pour un montant de 5 000 €, crée une ligne budgétaire pour la réalisation d'actions en 2022 via le dépôt d'un contrat Natura 2000 d'un montant de 5 000 €, autorisé le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au Budget 2022 sur le chapitre 74 en recette et sur le chapitre 011 en dépenses.

**Camping de la Marjorie : Tarifs 2022**

- DCM-2021-170 Approuvé les tarifs du Camping Municipal de la Marjorie qui seront appliqués pour l'année 2022.

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour une étude hydrogéologique du forage NAPARIX de l'établissement thermal auprès de l'Etat au titre de la DETR**

- DCM-2021-171 Adopté l'opération et les modalités de financements, approuvé le plan de financement prévisionnel, sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, s'est engagé à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, autorisé le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'étude de faisabilité pour l'extension du restaurant municipal auprès de l'état au titre de la DETR**

- DCM-2021-172 Adopté l'opération et les modalités de financements, approuvé le plan de financement prévisionnel, sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, s'est engagé à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, autorisé le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'aménagement carrefour constitué des rues Schuman, Séguin et Monnier auprès de l'état au titre de la DETR**

- DCM-2021-173 Adopté l'opération et les modalités de financements, approuvé le plan de financement prévisionnel, sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, s'est engagé à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, autorisé le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'installation de système de vidéo protection auprès de l'état et du Département**

DCM-2021-174 Adopté l'opération et les modalités de financements, approuvé le plan de financement prévisionnel, sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département, s'est engagé à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, autorisé le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public auprès de l'état au titre de la DETR**

DCM-2021-175 Adopté l'opération et les modalités de financements, approuvé le plan de financement prévisionnel, sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département, s'est engagé à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, autorisé le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour une étude de l'AUDAB auprès de l'état au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux)**

DCM-2021-176 Adopté l'opération et les modalités de financements, approuvé le plan de financement prévisionnel, sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département, s'est engagé à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, autorisé le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'aménagement de la sécurité des abords de l'école DOLTO auprès de l'état au titre de la DETR**

DCM-2021-177 Adopté l'opération et les modalités de financements, approuvé le plan de financement prévisionnel, sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département, s'est engagé à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, autorisé le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Lons-le-Saunier, le 17 décembre 2021

Le Maire,

  


Jean-Yves RAVIER